

## Les missions de la RCSC

En cas d'incident, et selon l'importance de celui-ci, le maire est susceptible de déclencher son Plan Communal de Sauvegarde qui va lui permettre de mobiliser le personnel communal pour faciliter la gestion de l'événement. La mission principale reste la sauvegarde des populations et des biens.

C'est dans ce cadre que les réservistes pourront alors, au même titre que le personnel communal, apporter une aide complémentaire.



**En cas de crise, les missions principales sont :**

- **Le soutien et l'assistance des populations**  
Ex : accueillir les sinistrés, coordonner l'hébergement, aider aux formalités administratives...
- **L'appui logistique**  
Ex : évacuer les populations, ravitailler en eau et en nourriture...
- **Le rétablissement des activités**  
Ex : désencombrer et nettoyer la voirie...



**En situation normale, les réservistes peuvent également apporter leur soutien pour :**

- **Organiser une manifestation communale**  
Ex : Marché de Noël...
- **Partager les informations avec la population**  
Ex : transmettre les bons réflexes à adopter
- **Veiller à l'état de santé des personnes vulnérables**  
Ex : en période de canicule contacter les personnes âgées

### Équipement et formation

Afin d'être distingués et reconnus des autres citoyens mais surtout par les autorités et services de secours, les réservistes percevront un équipement individuel. Les réservistes recevront également une formation spécifique et participeront à toutes celles proposées au personnel communal.

### Statut du réserviste

Les réservistes seront placés sous l'autorité du maire. Un référent sera désigné pour assurer la gestion de cette RCSC. Les membres de cette dernière bénéficient durant leur activité du statut des collaborateurs occasionnels du service public.

*Prévenir – Agir – Soutenir,  
telles seront vos missions*

